

Metz, le 19 octobre 2023

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau – Délégation Territoriale de
Sarreguemines

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : Pascal RIDGEN
Tél : 03 87 28 30 80
E-mail : pascal.ridgen@moselle.gouv.fr

Monsieur le Maire
de la ville de Fameck
29 avenue Jeanne d'Arc
57290 FAMECK

OBJET : Dossier de porté à connaissance – Raccordement des eaux usées du lotissement
Avenue Jeanne d'Arc à Budange sous Justement -Commune de Fameck
Courrier de notification pour affichage

RÉF. : PR/ Dossier CASCADE n° 57-2023-00290

P.J. : - Dossier de porté à connaissance
- Courrier de recevabilité à la CAVF

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de porté à connaissance au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

- **Lotissement 37 lots, 1 macrolot de 22 logements et 1 macrolot Salle communale - Avenue de Jeanne d'Arc (Budange sous Justemont) à FAMECK (57), réalisé par SNC Foncier Conseil**
Raccordement des eaux usées (EU) du lotissement au réseau unitaire de collecte de la CAVF avant traitement à la station d'épuration de Florange

Ce dossier a été déposé par la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch (CAVF).

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

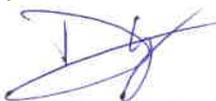
- un exemplaire du porté à connaissance (version du 28 juin 2023) ;
- un courrier de recevabilité à la CAVF

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, je vous serais reconnaissante de bien vouloir procéder à l'afficher en mairie pendant la durée d'un mois minimum, du courrier ci-joint adressé à M. Le Président de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch, valant avis de recevabilité.

A l'issue de cet affichage, vous voudrez bien dresser procès-verbal de cette formalité obligatoire que vous m'adresserez en précisant les périodes d'affichage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,


Céline DELLINGER